



COMMISSION REGIONALE HOCKEY SUBAQUATIQUE

Compte-rendu de la réunion du 05/12/2018

Présents :

Pascal Blanc (Président)	HSCL Lagny
Gilbert Ciulla	HSCL Lagny (3 voix)
Guillaume Laurency	Squale Neuilly (3 voix)
Antoine Bailet	Paris V Paris (2 voix)
Ludovic Carranza	HSC Chelles (1 voix)
François Corbeau	APSM Ermont (1 voix)
Michel Leleu	ASP Asnières (1 voix)
Laurent Cansell	ACB Bobigny (1 voix)
Johann Millet	Subgalatée Le Chesnay (3 voix)
Dominique Ruaux	CMA Aubervilliers (1 voix)
David Régnier	CMG Garges (1 voix)

Excusés : Gérard Leleu (Asnières), France-May Martel (Diderot)

Ordre du jour

- 1. Approbation du CR de la réunion du 8 novembre 2018**
- 2. Point sur le calendrier 2018-2019**
- 3. Point sur les championnats en cours**
- 4. Point sur le fonctionnement de la Commission**
- 5. Questions diverses**

1. Approbation du CR de la réunion du 8 novembre 2018.

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des 17 voix.

2. Point sur le calendrier 2018-2019

Le calendrier prévisionnel mis à jour est en ligne sur le site :

<https://www.crhs-idf-ffessm.fr/index.php/competition>

- Benjamins Cadets à Fontenay du 9/12 :

Il est hors de question qu'on joue dans le petit bassin. Mobilisation pour amener les lignes d'eau et partager le grand bassin.

- **DAF du 16/12** : pas de piscine pour accueillir. Est-ce que Neuilly pourrait accueillir la DAF ? A moins que Cécile ait un plan ?
- Pas de piscine pour organiser la finale DAF le 17/2

Le championnat de D2F est repoussé au 7/4 cela nous donne une marge de manœuvre, la finale DAF pourrait être décalée au 10/3 soit à Bobigny soit à Sarcelles (qui serait mieux car 3 terrains).

- DAM/DBM le 10/3 :
 - Clamart a sa piscine.
 - DBM une poule à Sarcelles et une poule à Bobigny.

! pb de matériel pour paralléliser autant de bassins

- 6 & 7 Avril : D2F + Manche 2 D1M + Finale Benjamins Cadets

-> il faut avancer la finale Benjamins Cadets

- DCM du 31/3 et Finale Benjamins Cadets du 7/4 inversés. Saint Maur accueillera la finale Jeunes le 31/3 avec la DCM avec 3 terrains.

3. Point sur les championnats en cours

- 18/11 DAM Saint Maur

Exclusions définitives sur 2 matchs : Clamart / Le Chesnay (joueur de Clamart) ; Clamart / Lagny (joueur de Clamart).

Rappel : resp. de journée doit être prévenu par arbitre principal pour qu'une commission se mette en place (commissaire & 2 ou 3 arbitres, si possible des AN2) et statuer immédiatement d'une sanction en plus de l'exclusion. Si ce n'est pas fait la CRHS doit statuer en commission des litiges.

Cela n'a pas été fait à St Maur

- Le Chesnay / Clamart : Un joueur de Clamart a été sanctionné d'une prison, il a dit à l'arbitre 'va te faire enc...' avec le doigt. L'arbitre a mis une définitive.
 - Clamart / Lagny : Fautes, altercation entre 2 joueurs. Le joueur de Clamart a pris une prison et a continué à insulter / menacer un des joueurs de Lagny, insulte arbitre -> définitive
- Commission des Litiges fixée au 10/01/2019 avant la prochaine CRHS - 19H :

(! La voix prépondérante ne peut pas revenir au président - Lagny impliqué)

- Resp Club : Frantz Klein- Neuilly
- AN2 : Guillaume Laurency- Neuilly
- Joueur D1 : x
- Joueur DCM : Antoine Bailet - Paris V
- Joueur DAM ou DBM : Ludo Carranza ou Johan Manier – Chelles
- Joueuse DAF : x
- Président : Pascal
- Vice président : Gilbert
- EF2 : x

La voix prépondérante sera décidée sur place.

Les deux cas seront examinés, les arbitres des matchs et les joueurs incriminés seront convoqués. Les joueurs peuvent être accompagnés.

Question de Johann Millet: un joueur qui prend une définitive devrait il arbitrer les matchs à suivre de la journée ? (Cela ne pose-t-il pas un problème de partialité?).

Réponse du Président : Il n'est pas prévu dans le règlement d'interdire à un joueur d'arbitrer parce qu'il a été sanctionné d'une expulsion définitive. De plus, l'arbitre principal et/ou l'autre arbitre aquatique sont là pour modérer l'action si elle n'est pas juste.

Cependant, comme il a déjà été dit, si c'est un sujet qui selon certains nécessite un débat pour une mise en place d'une règle, alors il suffit de demander que ce soit mis à l'ordre du jour lors d'une réunion.

Un des joueurs incriminé est le RRA, il a été demandé au président le rapport afin d'étudier la possibilité de sanctions particulières par des instances nationales (CNA etc.).

Le Président rappelle de ne pas confondre la sanction du joueur avec la sanction d'une fonction. De plus, ceci ne concerne que le championnat régional. Par conséquent, même si la commission des litiges devait statuer une sanction, il n'y aurait pas de communication directe du CR et de la sanction au CNA. Si celui-ci souhaite en être informé il peut accéder aux CR car ils sont publiés. De plus, si le CNA demandait une sanction, le Président viendrait défendre son RRA devant l'instance pour les raisons citées précédemment.

Dominique Ruaux, Président de la CNHS précise que le Championnat Régional fait partie du Championnat de France.

Pascal Blanc explique à ce sujet qu'il est peut-être temps que cette partie du règlement soit modifiée. Car sous prétexte de cette phrase dans la réglementation nationale, les instances de la CNHS s'immiscent dans l'organisation des CRHS et notamment celles-ci qui sont transparentes sur leur fonctionnement telle que le CRHS IDF. Alors certainement se joue allégrement du règlement d'organisation des compétitions régionales créant de ce fait une iniquité. Le podcast de MS TV sur les championnats de la BPL est d'ailleurs intéressant à ce sujet.

A chaque fois qu'une région veut faire quelque chose officiellement de différent c'est refusé par la CNHS (ex : deux équipes d'un club dans une même catégorie), mais visiblement certains font ce qu'ils veulent en toute discrétion. Peut-être est-il nécessaire donc de revoir tout ceci afin que chaque CRHS ait les mêmes latitudes. Car actuellement la CRHS IDF est la plus transparente et celle comptant le plus de représentant au niveau national, donc la plus sous contrôle.

- 18/11 DBM Saint Maur

Tout c'est bien déroulé.

Une blessure constatée après le match, le commissaire a demandé à ce que les arbitres rapportent les circonstances de la blessure (pour déclaration assurance).

Pour rappel il est interdit de jouer avec un saignement (faire constater par l'arbitre que le saignement est terminé).

- 25/11
 - DAM Aubervilliers

Ras

- DAM Fontenay

Ras, trauma signalé (mais sans conséquence)

Tous les sports demandent de recenser les accidents/ incidents médicaux survenus (à noter sur les feuilles de matchs)

- DBM Lagny

En présence du public (une vingtaine de personnes présentes).

2 blessés, coup au cou & choc frontal sur un départ.

- 2/12 : DCM & Minimes à Clamart

Franconville forfait en minimes. Volume de jeunes pratiquants IdF en diminution. Est-ce une tendance IdF ou Nationale ?

Pascal Blanc avance le fait que des nouveaux sports s'installent. Ils ont tendances à siphonner notre public actuellement.

4. Fonctionnement de la commission

Réunion budget a eu lieu, même budget que l'année dernière

Matériel :

- il faut changer toutes les batteries de toutes les tables de marque (une dizaine).
Achat d'une dizaine de batteries
- à l'étude : local gratuit (dans le 95)

4. Questions diverses

- Salon de la plongée 11,12,13 et 14/1. Présence par demie-journée, il y a un Doodle. Le Vendredi est réservé aux écoles.
Les stands seront disposés différemment cette année. Deux étages sont loués, la FFESSM aura plus d'espace, tous les stands vont pouvoir être aérés et visibles.

Fin de la réunion à 23h30

Jeudi 17 janvier 2019

60 rue de Romainville

75019 Paris

20h30

Ordre du jour de la prochaine réunion CRHS

- **Approbation du CR de la réunion du 5 décembre 2018**
- **Point sur le calendrier 2018-2019**
- **Point sur les championnats en cours**
- **Point sur le fonctionnement de la Commission**
- **Salon de la Plongée bilan**
- **AG FFESSM IDF**
- **Questions diverses**